

Si Steve Jobs était français, il serait inconnu

Steve Jobs autoentrepreneur : un bon début ?

D'après la légende, Steve Jobs a créé son premier ordinateur dans le garage de sa maison, en 1976, pour le commercialiser quelques mois plus tard sous la marque Apple créée avec Steve Wozniack et Ron Wayne. Le succès sera immédiat, et ils rejoignent alors peu à peu les entrepreneurs mythiques américains, les bricoleurs de génie ambitieux applaudis outre-Atlantique (tels les fondateurs de Harley Davidson par exemple).

Depuis sa mort le 5 octobre 2011, le monde n'a cessé d'encenser le personnage de Steve Jobs, visionnaire de génie parti de rien pour construire l'une des plus grosses multinationales du monde, Apple. Quasiment déifié, propulsé au rang d'icône, il incarne dorénavant l'une des figures du rêve américain, l'un de ces hommes qui à la seule force de son travail et de son intelligence a réussi à devenir l'un des patrons les plus emblématiques du 20ème siècle, à l'origine de ces réseaux et machines qui nous connectent tous.

Oui je sais ce que vous vous dites, le portrait ci-dessus est idéalisé : décrit par certains comme trop exigeant, détestant la concurrence, autoritaire, voire tyrannique ou prétentieux, l'homme avait aussi son côté sombre. Mais tout de même son parcours laisse rêveur sur les possibilités de l'être humain qui par son charisme et la force de sa volonté peut réussir à construire un empire. Barack Obama a déclaré à sa mort : « Steve était l'un des plus grands inventeurs américains, assez courageux pour penser différemment, assez audacieux pour croire qu'il pouvait changer le monde, et assez talentueux pour le faire » (source : lepoint.fr)

Outre Atlantique, les exemples ne manquent pas concernant les « self-made mens » partis du bas de l'échelle pour devenir richissime, et certains francophones ont profité également du système entrepreneurial américain tels Christian Audigier qui a bâti récemment dans la mode une belle réussite. Outre-Manche aussi, on peut citer Richard Branson qui a développé le groupe groupe Virgin en partant de rien.

Mais les exemples d'une telle expansion industrielle semblent bien rares en France, et les entrepreneurs de génie récents ayant réussi à bâtir une fortune sur une idée sont quasiment anecdotiques. Alors sommes-nous moins entreprenants, moins créatifs, moins travailleurs, ou bien cette carence est-elle due à d'autres raisons ? D'où l'intérêt de se poser la question : si Steve Jobs était français aujourd'hui, serait-il possible pour lui de construire un empire tel qu'Apple dans les mêmes conditions que dans les années 70 ?

Cela serait-il possible en France aujourd'hui ? Un inventeur comme Steve Jobs pourrait-il partir de rien pour construire une multinationale ? Pas sûr, et pour cela mettons en situation un inventeur de génie français armé de son courage et de ses bonnes idées, et appelons « Stéphane Boulots » notre Steve Jobs français.

En 1976 Stéphane Boulots n'aurait pas eu d'autre choix que de créer une SARL avec ses associés, c'est-à-dire de se lancer dans la rédaction des statuts, dans les stages de gestion, immatriculation au registre du commerce, immobilisation des fonds sur un compte bloqué, etc... etc... Une belle galère administrative mais aujourd'hui c'est beaucoup plus simple car notre Steve Jobs français a la possibilité de devenir autoentrepreneur par internet sans avoir d'apport personnel, car rappelons-le : il ne part de rien.

Donc faute de mieux, Stéphane Boulots est maintenant autoentrepreneur (notez l'ironie : le « créateur » d'internet vient de créer son entreprise via internet). S'il avait créé son autoentreprise avant 2011, il aurait alors payé des impôts avant même d'avoir vendu un seul ordinateur, comme cela a été demandé à de nombreux autoentrepreneurs ayant reçu leurs impôts de 2010. Ses comptes seraient donc dans le rouge dès le départ, et comme on va le voir maintenant il ne peut pour le moment rien vendre du tout sur le marché français ou européen.

Le marquage CE

Pour avoir le droit de vendre ses ordinateurs, Stéphane Boulots doit se plier à la réglementation européenne en matière d'appareils électriques, c'est-à-dire à l'ensemble des règles de sécurité et de santé que doit satisfaire tout produit européen vendu dans l'union, et ce en vue d'obtenir un marquage CE.

Pour obtenir ce marquage CE obligatoire, Stéphane doit donc se reporter à la directive 2006/95/CE (d'après mes informations) concernant le matériel électrique basse tension, trouver la procédure d'évaluation qui correspond à son matériel parmi les huit existantes, et faire effectuer la batterie de test correspondante afin de certifier que son matériel peut être mis sur le marché européen. Le coût de ces tests ? Il est impossible de répondre à cette question, car étant effectués par des organismes indépendants ces tests sont soumis à la loi du marché. On peut néanmoins penser que notre ami Stéphane Boulots devra payer plusieurs milliers d'euros, plus le coût de destruction des prototypes à soumettre aux tests, pour obtenir le marquage obligatoire qui lui permettra de remplir sa déclaration CE de conformité.

Mais bon, admettons que Stéphane ait une grand-mère généreuse qui lui prête un peu d'argent, il peut peut-être obtenir le fameux Graal du marquage. On remarquera que le mythe de l'entrepreneur partant de rien a déjà disparu, car sans budget Stéphane ne peut rien faire. Mais attention car après avoir investi dans un marquage il n'a pas encore trouvé de clients pour autant comme on va le voir maintenant.

L'ogre de la grande distribution

Si Stéphane veut vendre ses ordinateurs à des particuliers il aura sûrement l'obligation de passer par la grande distribution, qui représente aujourd'hui la principale force de vente en France en ayant lourdement écrasé le petit commerce. Or dans un article du 27 juin 2011 (« *Prix : les marges de la grande distribution dénoncées* ») le Figaro rappelait une étude effectuée pour « *Les Échos* » montrant l'explosion des marges effectuées par les grandes surfaces depuis 10 ans, aux frais des petits producteurs et fabricants dont la part n'a cessé de baisser. Cela n'est pas fait pour arranger Stéphane Boulots qui doit déjà de l'argent à sa grand-mère, et il n'est pas près dans ces conditions de faire du bénéfice...

Notre ami Stéphane devra donc sérieusement se serrer la ceinture s'il veut développer sa société en vendant à des particuliers au risque de faire faillite dès la première année comme beaucoup d'entreprises nouvelles, ou alors tenter de vendre aux entreprises, ce qui n'est pas simple non plus.

Les certifications qualité : des obstacles aux petites entreprises

Si Stéphane veut vendre ses ordinateurs aux entreprises, il va sûrement devoir se heurter à l'obtention de ce que l'on appelle « certification Qualité-Sécurité-Environnement (QSE) », la plupart du temps un ISO 9001. Cette certification confirme, pour simplifier, que l'entreprise de Stéphane a mis en place un ensemble de procédures tendant à identifier et satisfaire les besoins du client et a mis en place un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer et d'accroître cette satisfaction.

Sans certification QSE, il est très difficile voire impossible pour une entreprise d'entrer dans le panel de sous-traitants et de fournisseurs d'une entreprise plus grosse, et ce type de certification initialement réservé aux très grandes entreprises s'étant particulièrement répandu ces dernières années pour atteindre en 2009 le million d'entreprise certifiées dans le monde, il est quasiment obligatoire pour Stéphane de l'obtenir s'il veut vendre ses ordinateurs.

Le coût de cette certification ? Là aussi difficile à dire car les prix sont libres sur le marché, mais les prix les plus faibles que j'ai trouvé estimaient que 6000€ était un prix de base, auquel il faut ajouter le salaire d'un responsable qualité interne qui peut très bien être Stéphane lui-même. Mais la procédure est longue pour être certifié : 12 mois en moyenne, avec un minimum de 6 mois. Durant ce laps de temps, Stéphane ne pourra rien vendre aux entreprises certifiées QSE, il sera donc sans revenu aucun.

Là aussi il devra se serrer la ceinture... On peut considérer qu'arrivé à ce stade Stéphane a investi au bas mot 15000€ (prototypes + marquage CE + procédure de certification ISO) sans aucune possibilité d'obtenir un quelconque revenu, car il est dans l'attente d'une réactivité de l'administration ou bien obligé de vendre dans des circuits commerciaux « coupe-gorge » pour les petites entreprises.

La France manque-t-elle de neurones ?

Stéphane n'est pas le seul dans son cas d' « inventeur génial » cherchant à vivre de son idée, et la participation au célèbre concours Lépine, chaque année, atteste de l'inventivité des français. Environ un demi-millier d'inventions y sont présentées tous les ans, attirées peut-être par une protection juridique gratuite sensée protéger chaque invention contre le plagiat.

Même si la plupart de ces inventions n'ont aucune utilité, on peut s'étonner que de cette masse de créateurs n'émerge pas régulièrement un génie comme notre Stéphane Boulots, devenant alors milliardaire grâce à une idée révolutionnaire. On a déjà vu les difficultés financières, administratives et commerciales qui se mettaient en travers de la route du jeune créateur d'entreprise innovant aujourd'hui en France, on va voir maintenant qu'il lui faudra également lutter contre une concurrence étrangement favorisée si elle dispose de plus gros moyens financiers que lui.

Protéger votre idée : c'est quasiment peine perdue.

On le sait : Bill Gates a tout copié sur le Macintosh de Steve Jobs et c'est cela qui a fait sa fortune. Le plagiat industriel n'est donc pas une spécificité française mais l'Europe semble avoir mis en place une série de mesure qui permettent de faire en sorte que ce soit toujours le plus petit industriel qui soit obligé de se laisser dévorer par le plus gros.

Sur le site www.inventerpasrever.com, l'inventeur Michel Babaz recueille les expériences désabusées des Géos Trouvetou français qui ont tenter de vivre de leurs neurones. Il y a notamment le témoignage de Claude Dumas qui, avec 200 inventions à son actif, déclarait dans le Monde du 09/05/2010 que ses inventions avaient toutes été copiées malgré la protection juridique du concours Lépine.

Car la participation au concours, tout comme le dépôt de brevet, n'empêche pas des entreprises malhonnêtes de copier les trouvailles de tout-un-chacun. Car, toujours selon ce site, le rôle de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) qui reçoit les brevets se résume à :

- Recevoir les dépôts et délivrer les titres de propriété industrielle.
- Participer à l'élaboration du droit de la propriété industrielle.
- Mettre à la disposition du public toute information nécessaire pour la protection des titres de propriété industrielle.
- Centraliser le Registre national du commerce et des sociétés, ainsi que le répertoire central des métiers.

Clairement, le dépôt de brevet ne sert qu'à certifier l'existence d'un antécédent mais en aucun cas ne permet d'obtenir une aide juridique, ce qui permet à Mr Babaz de qualifier le dépôt de brevet de « duperie ». Si vous êtes plagiés il vous faudra donc attaquer en justice l'entreprise qui vous a lésé, et assumer en totalité les frais que cela engendre.

Défendez-vous... si vous pouvez

Et les frais juridiques sont loin d'être anodins, tout comme la durée du procès : 100.000€ pour une procédure simple pour une durée de 4 ans de bataille juridique, comme l'indique le même site www.inventerpasrever.com. Ces tarifs exagérés de la justice ont pour effet de dissuader les petits inventeurs de porter plainte contre les grosses entreprises lorsqu'ils s'estiment piratés. Des « Sociétés Opportunistes connaissant bien le système » prospèrent donc grâce au piratage du travail d'autrui, tout en ayant éventuellement pignon sur rue.

De même la réglementation européenne semble faite pour permettre à ces entreprises de dévorer les petites. Il faut apparemment 4 ans pour qu'un brevet européen soit délivré et publié et protège réellement une invention, alors qu'il est mis à la disposition du public au bout de douze mois, laissant alors le champ libre à n'importe quelle entreprise malhonnête désireuse de vous copier. C'est ce qui fait dire à l'auteur du site : « la seule forme de protection du brevet qui existe, c'est la capacité financière dont vous disposez pour alimenter sa défense en justice. »

Alors que devient notre Stéphane Boulots dans tout ça, lui qui est « parti de rien » ? Et bien Stéphane a très peu de chance de pouvoir protéger son idée d'ordinateur personnel, il sera donc probablement plagié dès que possible par tous les Bill Gates que recèlent le monde et l'Union Européenne, et ce sans aucun moyen financier pour pouvoir se défendre correctement ou commercialiser son projet. Son investissement en temps, en matière grise, en travail et en argent sera probablement récupéré par de plus riches que lui, et il se verra englouti ou écrasé par des sociétés plus grosses que la sienne.

Stéphane Boulots, cet inconnu

La France (ou maintenant l'Europe), avec sa politique industrielle désastreuse et sa juridiction favorisant les « grosses boîtes », ne permet pas l'émergence des petits entrepreneurs et très rares sont ceux qui réussissent à véritablement développer leur entreprise pour les raisons que l'on vient d'évoquer ici. Il y a probablement en France des dizaines de Stéphane Boulots qui sont condamnés à se laisser plagier par de plus grosses entreprises ou à travailler anonymement pour des marques qui déposeront leurs travaux sous leurs noms. Leurs inventions ne leur apporteront que peu de reconnaissance ou de revenus comparé aux modèles américains, et leurs noms seront gommés de l'Histoire au profit de la marque pour laquelle ils sont obligés de travailler.

Même dans le domaine de l'économie numérique, théoriquement plus accessible car dématérialisée, l'Amérique est plus efficace. On pourra citer comme exemple le site français « copainsdavants » qui s'est fait doubler par le Facebook de Zuckerberg, ou bien le moteur de recherche voila.fr qui pèse peu de chose face au Google de Page et Brin. C'est peut-être parce que le rêve français (ou le rêve européen) n'existe pas, c'est-à-dire qu'il n'existe quasiment pas de modèles de réussite de personnalités parties de rien qui pourraient servir d'exemple motivant le travail des individus. Or quand personne n'émerge plus des masses, c'est toute une société qui stagne et qui menace de s'effondrer car le travail tend à devenir inutile pour l'individu.

La France n'est pas la seule dans cette situation, et la Grèce sera probablement bientôt un exemple de cet effondrement. Car croyez-vous vraiment qu'une population entière va se serrer la ceinture en subissant sans broncher une politique d'austérité pendant les cinquante ans qui viennent ? J'en doute... Il est peu probable que les citoyens grecs continuent de travailler d'arrache-pied si c'est pour n'y rien gagner.

Le rêve américain, peut-être artificiellement, motive toute une population car il permet à des citoyens provenant du bas de l'échelle d'atteindre des sommets. Et si le travail n'apporte plus rien à personne alors c'est toute une société qui s'arrête car il n'y a plus de but à atteindre, et cela est inquiétant pour nous car il faut bien reconnaître qu'en France, quand on part de rien, trop souvent on ne peut arriver que nulle part.